

REGLEMENT INTERIEUR

Disponible en format papier distribué en début d'année et disponible sur le site du collège rubrique « Vie Scolaire puis Règlement Intérieur »

« La Nation confère à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Liberté, Egalité Fraternité

Le règlement intérieur du Collège a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et la sécurité morale et physique de tous les membres de la communauté scolaire.

Ce règlement vise à l'instauration :

- d'une ambiance de travail sereine, favorable à l'acquisition de savoirs,
- d'un climat de respect mutuel, où chacun a son rôle.

Chacune et chacune contribue à le faire respecter notamment par l'exemple qu'il donne.

Tout adulte de l'établissement a le droit et le devoir d'intervenir auprès d'un-e élève ou d'un groupe d'élèves qui lui demande de l'aide ou dont le comportement exige un rappel de la règle.

L'inscription au Collège vaut adhésion au règlement intérieur et engagement à le respecter de la part des élèves et des responsables légaux.

Vu et pris connaissance

Responsable légal 1

Responsable légal 2

L'élève

LES 25 PRINCIPALES OBLIGATIONS DE L'ELEVE, ISSUES DU REGLEMENT INTERIEUR

Ecrites par les délégué-es des élèves 2021-2022

Le collège est un lieu **d'apprentissage** où les règles de vie collective doivent être suivies par toutes et tous pour permettre le **bon déroulement** des enseignements et **favoriser l'épanouissement** personnel et collectif, dans le **respect mutuel**. Ces points sont des rappels du « vivre-ensemble » dans le collège et ont été réécrits en Juin 2022 par le conseil des délégué-es du collège.

1. Etre attentif aux autres et solidaire des élèves les plus vulnérables
2. Briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves
3. Développer une confiance partagée entre élèves et adultes et créer un esprit de solidarité entre élèves
4. Respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de mixité
5. Faire preuve de respect constant envers tous les élèves et les adultes : la violence physique et verbale, l'insolence ainsi que les moqueries et les brimades seront sanctionnées.
6. Arriver à l'heure à tous les cours et se ranger dans le calme dès la 1^{ère} sonnerie à 7h55 et après toutes les récréations à l'emplacement prévu dans la cour pour attendre ses professeurs ou les AED en charge de la permanence.
7. Passer systématiquement au bureau de la Vie Scolaire en cas de retard ou d'absence avec son carnet de correspondance.
8. Etre capable de montrer son carnet de liaison à tout adulte qui le demande et le faire signer à chaque information ou observation donnée, le carnet de liaison est obligatoire pour sortir de l'établissement.
9. Eteindre et ranger son téléphone portable à l'intérieur du collège et lors des trajets (EPS, sorties scolaires)
10. Ne pas se déplacer dans les couloirs pendant les heures de cours et ne pas déranger les cours en toquant aux portes, ou en courant dans les couloirs
11. Se déplacer sans courir, sans bousculade et dans le calme et ne pas rester dans les étages et les escaliers aux récréations.
12. Enlever sa casquette, capuche ou autre couvre-chef dans les lieux couverts de l'établissement
13. Entrer et sortir de la classe ou du gymnase avec l'autorisation du professeur.
14. Pour le fonctionnement spécifique de l'EPS (notamment les activités à risque et les dispenses) un règlement EPS est distribué par les enseignant-es et à signer par les parents.
15. Se lever lorsqu'un adulte entre dans la classe.
16. Toujours apporter son matériel scolaire complet, dont la tenue de sport, et tenir à jour le cahier de textes ou l'agenda. Vérifier chaque soir ses devoirs et ses messages sur l'ENT
17. Présenter son travail scolaire à temps et soigné, apprendre régulièrement ses leçons
18. Aller à l'infirmerie uniquement lors des récréations ou à la pause déjeuner sauf en cas d'urgence
19. Présenter sa carte de self à chaque repas, les oublis répétés pourront faire l'objet de punitions et de travaux d'intérêt généraux dans le self notamment.
20. Ne pas laisser traîner ses affaires pour éviter les chutes. Mettre son sac dans le casier qui est attribué par le collège et le fermer avec un cadenas (diamètre 7).
21. Respecter les locaux et le travail des personnels de service : ne pas jeter de nourriture par terre, jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet, ne pas sortir de nourriture du self
22. Maintenir les toilettes dans l'état dans lequel les agents de service les ont laissées, c'est à dire propres. Ne pas gaspiller de papier toilette pour jouer ou dégrader volontairement les portes, les serrures, les poignées. Ne pas gaspiller inutilement les protections hygiéniques mises à disposition gratuitement.
23. Travailler en étude, au CDI et dans les salles d'autonomie dans le calme, en respectant le travail des autres.
24. L'enclenchement de l'alarme ou l'utilisation des extincteurs sans qu'il n'y ait de danger peuvent être sévèrement sanctionnés car cela perturbe le bon fonctionnement du collège.
25. Toutes les tenues vestimentaires sont acceptées, sauf celles découvrant les parties intimes et les poitrines, qu'elles soient féminines ou masculines.